

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-387 du 4 Décembre 1990

Portant nomination de Sous-Préfets
dans certains Départements.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU la Loi N° 90-006 du 15 Mai 1990 portant abrogation de la Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs, de la Loi N° 81-001 du 13 Mars 1981 relative aux élections des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat ainsi que du Décret N° 74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et prérogatives des Préfets de Provinces et des Chefs de Districts et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU la Loi N° 90-007 du 15 Mai 1990 portant dissolution des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU la Loi N° 90-008 du 13 Août 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la Période de Transition ;
- VU le Décret N° 90-119 du 27 Juin 1990 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
- VU le Décret N° 90-43 du 14 Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- SUR proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Mai 1990,

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Aïhadji TCHACO est nommé Sous-Préfet de BONOU.

Article 2.- Monsieur Brice C. Daniel ZINSOU est nommé Sous-Préfet de DJACOTOMEY.

.../...

Article 3.- Monsieur Pierre N'Dah KOUYCUKOU est nommé Sous-Préfet de BEMBEREKE.

Article 4.- Monsieur Salaou Alidou ADENIYA est nommé Sous-Préfet de KARIMAMA.

Article 5.- Monsieur André Edouard GUIN-OURO est nommé Sous-Préfet de COBLY.

Article 6.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

fait à COTONOU, le 4 Décembre 1990

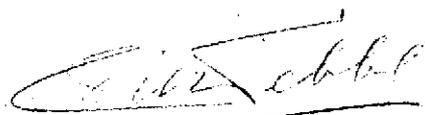
par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité Publique et de l'Ad-
ministration Territoriale,



Jean Florentin FELIBO

Le Ministre des Finances



Idelphone LEMON

Ampliations : PR 6 HCR 4 PI 4 MS 1 SGC 4 HISPAT-MPS-MF 6 Autres Minis-
tères 13 Départements 6 CU et SP 79 GCONE-DCCT 2 DB-DCOF-DTCP-DSDV-
DI 10 DPE-DLC-INSAE 3 FASSEP-MA-DAN-BN 4 ONEPI 1 JCRE 1.-